

Envoyé en préfecture le 20/06/2022

Reçu en préfecture le 20/06/2022

Affiché le

SLO

ID : 089-218900694-20220613-2022_053-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
de l'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de CHAILLEY

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférent au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	11 + 4
DATE DE CONVOCATION		
09/06/2022		
Date d'envoi au contrôle de légalité :		
20 JUIN 2022		
N° d'ordre de la délibération		
2022_053		
SEANCE du 13 Juin 2022		
L'an deux mille vingt-deux, le treize juin, le Conseil Municipal de la commune de Chailley, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, pour limiter la propagation du virus du Covid, sous la présidence de M. Philippe GUINET-BAUDIN, Maire		
Etaient présents : Mrs Hervé CYGANKO, Stéphane BOQUANT, Marcel RENAULT, (Adjoint), Mrs Patrice DOYEN, Hubert JOSSIER, Claude MARGUENAT, Mmes Ismérie BRUNAT, Viviane ROUSSEL, Marie-France DAGUIN, Laurence RENVOYE,		
Absents excusés : Mme Nathalie LAMBERT, pouvoir à Mme L. Renvoyé Mr Jonathan THYRIOT, pouvoir à Mme I. Brunat Mr Philippe FERLET, pouvoir à M. S. Boquant Mr Alain GORNEAU, pouvoir à M. Ph. Guinet-Baudin		
Absents non excusés :		
Secrétaire de séance : Stéphane BOQUANT		
Droit de Préemption sur des parcelles boisées B 272 – La Vallée de Pierre Manigaut		

Lors du dernier conseil, Monsieur le Maire a rappelé les dispositions des articles L 331-24 et suivants du Code Forestier, qui obligent la commune à se prononcer sur son droit de préférence suite au choix du propriétaire de vendre une parcelle boisée.

Les membres de la commission des bois ont souhaité se rendre sur place pour estimer la valeur de la parcelle.

Il est rappelé que la commune dispose d'un délai de 2 mois pour donner réponse.

Sans réponse des membres du conseil mandatés lors de la séance du 12 avril pour donner suite, les membres du conseil prennent acte que le délais pour préempter est échu..

Vu Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ont signé
tous les membres présents.

Le Maire

Philippe GUINET-BAUDIN

